

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 février 2014

Le Conseil municipal de la commune de BROU s'est réuni en séance ordinaire à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Philippe MASSON, maire.

Présents : M. MASSON maire, M. KIBLOFF 1^{er} adjoint, Mme SARRAZIN 2^{ème} adjointe, M. CAILLARD 3^{ème} adjoint, M. COTTEREAU 4^{ème} adjoint, Mme THIRARD 5^{ème} adjointe, M. PELLETIER 6^{ème} adjoint, Mme SALIN 7^{ème} adjointe, Mme RICHE 8^{ème} adjointe, M. BERNARD, Mme GASSELIN, M. RESTEGUE, Mme PILON, Mme LESIEUR, M. MONACO, Mme HUET-CAILLARD, M. BLONDEAU.

Absents représentés : M. GRANGER (pouvoir à M. MONACO), M. HOUDIERE (pouvoir à M. CAILLARD), Mme FOUSSARD (pouvoir à M. BLONDEAU).

Absents non représentés : M. POYAT, M. GENTY, Mme PLU, Mme VOUZELAUD, M. LALLET, Mme SCHEFFER-ARTH.

Secrétaire de séance : Mme HUET-CAILLARD.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

I - Vote des taux des trois taxes directes locales

Monsieur le maire rappelle que le Conseil municipal, lors de la séance du vote du budget primitif, délibère sur les taux des quatre taxes directes locales : taxe d'habitation – taxe foncière sur les propriétés bâties – taxe foncière sur le foncier non bâti, dont le produit par les bases d'imposition déterminées par l'Etat donne la principale recette du budget communal.

Il évoque le document de travail qui a servi d'introduction au débat d'orientation budgétaire du 17 décembre 2013 et qui proposait le maintien des taux des taxes directes locales afin de ne pas pénaliser davantage les ménages brouains dont le budget est déjà suffisamment impacté par la crise.

Monsieur le maire rappelle par ailleurs que les bases d'imposition sont chaque année réévaluées par l'Etat procurant, malgré le gel des taux communaux, une augmentation de la feuille d'imposition des ménages et une recette supplémentaire pour le budget communal.

Après proposition de la commission des finances, les taux des impôts locaux 2014 sont donc soumis au vote de l'assemblée au même niveau qu'en 2013, 2012 et 2011.

✓ **Avis favorable sur l'application des taux suivants pour l'année 2014 :**

Taxe d'habitation	12.88 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	22.44 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	34.78 %

Abstention de monsieur Blondeau qui est plutôt partisan d'une augmentation de 1 % justifiée par l'endettement de la commune qu'il juge important.

II - Subventions aux associations

Monsieur le maire aborde ensuite les subventions sollicitées par les associations locales ou les associations nationales qui oeuvrent au niveau de la commune. Il précise que l'orientation qui a guidé la commission pour déterminer les sommes accordées, était d'aller vers une répartition prudente et juste, à enveloppe constante, favorisant les initiatives et maintenant l'aide de la commune aux associations locales entreprenantes qui contribuent au dynamisme local.

Monsieur le maire laisse la parole à monsieur Kibloff pour commenter le détail des subventions adoptées en commission des finances et proposées au vote des conseillers municipaux.

Quelques subventions méritent des commentaires :

- Pas de subvention pour le club d'équitation, l'association des campeurs et les animateurs en délire. L'aide de la commune portera plutôt sur la rénovation de locaux pour le club d'équitation et l'acquisition de matériel pour les deux associations de campeurs.
- Versement d'une subvention plus importante qu'à l'accoutumée pour le comice du Perche et du Dunois puisque celui-ci est organisé à Brou cette année : soit 1 €uro par habitant = 3.470 €uros.
- Une nouvelle subvention de : 100 €uros versée à la bibliothèque sonore de Châteaudun qui intervient sur la commune auprès des résidents de la maison de retraite.
- Subvention exceptionnelle de : 1.000 €uros, accordée à la compagnie l'équivoque pour un spectacle qui sera organisé lors du comice.
- Une subvention de : 3.000 €uros pour le moto-club de Brou pour aider à l'organisation d'un grand prix de side-car en 2014.

Monsieur le maire précise que de nombreuses associations bénéficient du prêt de salles ou de mise à disposition gratuite de locaux ou de terrains de sport. Une convention dont les termes seront étudiés en commission municipale sera prochainement signée entre ces associations et la commune.

✓ **Avis favorable à l'unanimité.**

Monsieur Masson rappelle que des demandes qui arriveraient en cours d'année, pour des projets bien définis, pourraient être étudiées dans le cadre du budget supplémentaire.

III - Conventions avec des associations pour versement d'une subvention

Monsieur le maire rappelle que conformément au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, la commune doit conclure une convention avec l'association de l'Etoile de Brou qui bénéficie d'une subvention supérieure à : 23.000 €uros.

D'autre part, sans que la loi ne l'impose et comme chaque année, il propose de conclure une convention avec les associations bénéficiaires d'une subvention communale qui est assujettie en retour à certaines obligations.

Sont concernées :

- l'Association des Anciens Sapeurs Pompiers de Brou
- la Nouvelle Amicale des Sapeurs Pompiers de Brou
- l'harmonie, Etincelles, Show Music Band (HESMB)
- l'Association Broutaine de Swin (ABS)

✓ **Avis favorable à l'unanimité.**

IV - Budget primitif 2014 de la commune

Monsieur Kibloff expose aux membres du Conseil municipal que le projet de budget communal de l'exercice 2014 a fait l'objet d'une étude minutieuse et attentive en respectant les objectifs et orientations définis lors du débat d'orientation budgétaire (DOB).

Des arbitrages ont été obligatoires et seront peut-être encore nécessaires, en particulier sur les travaux d'investissement, en fonction des subventions accordées ou refusées.

L'adjoint aux finances procède ensuite à la lecture par chapitre du budget de fonctionnement puis par opération du budget d'investissement tel qu'il a été arrêté en commission des finances du 28 janvier 2014.

Le document comptable s'équilibre ainsi :

- Dépenses et recettes de fonctionnement = 4.174.600 Euros
- Dépenses et recettes d'investissement = 2.030.000 Euros

Monsieur Masson précise que ne seront engagés que les travaux prévus dont les subventions sollicitées sont accordées. Il précise également que rien ne laisse présager que le rond point avenue Galliéni soit programmé cette année, mais qu'il est utile de prévoir la participation de la commune, afin de relancer le Conseil général sur ce projet.

✓ **Avis favorable à l'unanimité sur le budget primitif 2014 voté par chapitre.**

V - Avis sur l'étude d'optimisation de la gestion des déchets du SICTOM

Le Conseil municipal, après étude en commission municipale « espaces verts – environnement – sécurité » du 29 janvier 2014, est invité à émettre un avis sur le projet d'étude d'optimisation de la gestion des déchets du SICTOM :

- ✓ **Prend acte** de la tenue du débat portant sur le projet d'étude d'optimisation de la gestion des déchets du SICTOM.
- ✓ **Exprime** des réserves sur l'évolution positive du changement généré par les différents scénarii par rapport au coût global du service.
- ✓ **Souhaite** que les communes soient étroitement associées à l'élaboration de l'étude d'optimisation et que leur avis soit sollicité à chaque étape de l'évolution envisagée.

VI - Avis sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Loir (SAGE)

Monsieur le maire expose aux membres du Conseil municipal que par courrier en date du 26 octobre 2013 et en application de l'article L.212-6 du code de l'environnement, monsieur le président de la Commission Locale de l'Eau sollicite l'avis du Conseil municipal sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S A G E) du bassin versant du Loir adopté par les membres de la Commission Locale de l'Eau (C L E) le 6 septembre 2013.

Ce document de planification, élaboré de manière collective à l'échelle du bassin versant du Loir, fixe les objectifs et les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau conciliant préservation des milieux aquatiques et satisfaction des usages. Il définit pour cela un ensemble de mesures prescriptives ou volontaristes visant à orienter l'utilisation, la mise en valeur et la protection quantitative et qualitative de la ressource en eau en vue de l'atteinte du bon état des eaux.

Conformément au code de l'environnement, ce projet est composé de deux documents principaux qui disposeront, une fois adopté, d'une portée réglementaire :

- Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (P A G D) de la ressource en eau est opposable aux décisions de l'administration de l'Etat et des collectivités. A ce titre, les documents d'urbanisme (SCoT, P L U, cartes communales), les schémas départementaux de carrières et les décisions prises dans le domaine de l'eau devront être mis en compatibilité dans un délai fixé par ce dernier.
- Le règlement, renforce la portée réglementaire de certaines dispositions du P A G D, étant quant à lui opposable aux tiers et à l'administration dans un rapport de conformité.

Vu le courrier du président de la C L E, en date du 26 octobre 2013, sollicitant l'avis de l'assemblée délibérante sur le projet de SAGE du bassin versant du Loir ;

Vu le rapport de Monsieur le maire ;

✓ **Le Conseil municipal émet un avis favorable, assorti de la réserve ci-dessous, sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Loir présenté par la Commission Locale de l'Eau :**

- Souhaite que les collectivités soient à nouveau consultées lors des applications réglementaires restrictives.

✓ **Autorise monsieur le maire à signer cet avis et à le transmettre à la Commission Locale de l'Eau.**

INFORMATIONS DIVERSES

☞ **Monsieur le maire :**

- donne lecture de remerciements pour subventions 2013 perçues.
- informe de la distribution prochaine du SICTOM / Info par la Poste.
- annonce que S I C L I C (cinémobile) proposera cinq séances de cinéma à Brou, une fois par mois, à compter du dimanche 16 mars : deux le dimanche à 18 heures et 20 heures 30 et trois le lundi 14 heures, 16 heures, 18 heures, plus éventuellement une séance le lundi matin pour les scolaires (information complétée par Monsieur Cottereau).
- donne des informations sur le fonctionnement et la fréquentation de l'aire des manoirs du Perche. Le service communication communal prépare un flyer sur Brou.
- indique qu'il a reçu un courrier de la chambre de commerce et d'industrie (CCI) qui offre ses services pour aider les commerçants à se mettre en conformité avec la loi qui détermine les accès, pour personnes à mobilité réduite, aux commerces.
- fait part du départ des gens du voyage stationnés sur des terrains du parc d'activité de Villoseau (Information communiquée par monsieur le sous-préfet) et du dépôt de plainte de la communauté de communes.

TOUR DE TABLE

- **Madame Salin** rappelle le carnaval de Châteaudun le 15 février auquel la commune de Brou est associée. Un concours de déguisement sera organisé avec la participation des C M J de Brou et de Châteaudun et de l'association Côté Jeu-Nous de Brou.
- **Madame Riche** annonce l'animation Saint-Valentin sur les marchés de la commune où des repas dans les restaurants brouains seront offerts par tirage au sort.
- **Monsieur Pelletier** parle de l'assemblée générale de la société de pêche et du label pêche / famille.

Fin de séance : 23 heures 05